

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

7 décembre 2023

PRESENTS : MM., BOULANGER, DELAGE, POUQUET, SOULIER, COMBROUX, MERILLOU, Mmes POLTORAK, PEYRAMAURE, PERETTI, GAY formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : F.ISASCA, N.MAILLER, G.FOREST, C.FEURPRIER, JP CUBERTAFON

Désignation du secrétaire de séance : J. POLTORAK

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2. Finances locales

#### DM4 Budget principal

Vu le budget primitif et les décisions modificatives précédentes,

Il est proposé de modifier la répartition des crédits et d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
615231	Entretien voirie	28 675	73224	Fds départ des Droits de Mutation	30 900
			74832	Fds départ de la Taxe Professionnelle	-2 225
<b>TOTAL</b>		<b>28 675</b>			<b>28 675</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2041642	Subvention au budget chaufferie bois	2 474	1323	Subvention département pour salle des fêtes	- 2 185
2135 op 90	aménagement des constructions (porte sacristie-plan de travail logement)	3 000	1641	Emprunt	- 7 200
2188	Autres immobilisations corporelles (matériel technique et équipements du logement)	3 000			
2151	Réseau de voirie (payé en fonctionnement)	- 17 859			
<b>TOTAL</b>		<b>- 9 385</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- 9 385</b>

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

## **DM2 Budget chaufferie bois**

Vu le budget primitif et les décisions modificatives précédentes,

Il est proposé de modifier la répartition des crédits et d'adopter la décision modificative suivante :

Section d'exploitation					
Dépenses			Recettes		
6061	Achat de fournitures	15 000	701	Vente de produits finis	15 500
6615	Intérêts de ligne de trésorerie	500			
<b>TOTAL</b>		<b>15 500</b>			<b>15 500</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2135	Installations générales (vanne 3 voies gymnase, circulateur salle des fêtes, pompe de relevage)	2 474	1318	Subvention du BP	2 474
<b>TOTAL</b>		<b>2 474</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 474</b>

Les installations seront amorties sur 5 ans à compter du budget 2024.

La subvention du budget principal sera elle aussi amortie sur 5 ans à compter du budget 2024.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

## **Remboursement des frais de festivités au comité des fêtes**

Considérant que le Comité des fêtes organise les festivités en collaboration avec la Commune,

Vu la facture 2023 d'un montant de 3 968 € correspondant aux frais engagés pour la restauration des invités de la municipalité,

Il est proposé de verser la somme de 3 968 € au comité des fêtes de Lanouaille.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

## **Remboursement du souffleur volé au Conseil départemental**

Lors du vol du matériel de l'atelier municipal, le souffleur prêté par le Conseil départemental a été dérobé. Le devis de remplacement fourni s'élève à 693.60 € TTC. Il est proposé d'accepter de rembourser cette somme au Conseil départemental.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

## **Subventions aux personnes privées**

- **Spa de la Dordogne** : Dans le cadre du renouvellement de la convention fourrière, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour faire face aux difficultés rencontrées : 200 € voté à l'unanimité
- **Association sportive du collège Plaisance « les ciels et blancs »** : sollicite une subvention pour l'achat de 35 maillots dont le coût total est de 1225 € : 200 € voté à l'unanimité
- **Association « Les Trophystes du Périgord »** : 2 coéquipiers dont Aurélien Chatelier sollicitent un sponsor pour participer au 4L Trophy : 500 € voté à l'unanimité

### **3. Prêt attente de subvention pour l'accueil de loisirs**

Vu les subventions accordées par la Caf et le Conseil départemental pour un montant total de 351 000 €,  
Considérant la nécessité de souscrire un prêt en attente des subventions pour faire face au décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des subventions,

Il est proposé d'accepter l'offre du Crédit agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 351 000 €
- Durée 12 mois
- Taux fixe 5,25 %
- Echéances trimestrielles
- Frais de dossier 700 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

### **4. Création d'un emploi permanent à temps non complet au service périscolaire**

Considérant la nécessité d'avoir 2 agents au service périscolaire de manière permanente, il est proposé de créer un deuxième emploi permanent d'adjoint d'animation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi d'adjoint territorial d'animation au service périscolaire, catégorie C, à temps non complet 16/35<sup>ème</sup> à compter du 01/01/2024,
- Précise que cet emploi peut être occupé par un contractuel conformément à l'article L332-8 3) du code général de la fonction publique qui dispose que les emplois permanents des communes de moins de 1000 habitants peuvent être pourvus par des agents contractuels
- Que l'agent qui exerce en CDD occasionnel sera positionné sur le poste permanent et qu'aucune offre d'emploi ne sera diffusée.

### **5. Projet de vidéoprotection sur la voie publique**

Vu l'exposé du Maire sur sa rencontre avec les référents de la gendarmerie au sujet de la vidéoprotection,  
Conscient que la vidéoprotection serait le moyen le plus adapté à prévenir, constater et identifier les auteurs d'incivilités et délits, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une réflexion sur la mise en place de ce système et souhaite bénéficier de l'accompagnement du référent sûreté.